

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre 2012

Le coût économique et social de l'autisme

Déclaration du groupe de la CFTC

Parmi les souffrances qu'entraîne l'autisme, deux aspects semblent s'imposer particulièrement : d'une part, le handicap avec ses conséquences, d'autre part, le fait qu'il affecte d'abord l'enfance.

Pour le groupe de la CFTC, il était donc essentiel que l'avis apporte des propositions d'amélioration au moins dans deux directions : celle des familles concernées par le problème, celle des enfants, puis des adultes, que ce soit par la thérapie ou l'accompagnement vers une autonomie la plus large possible.

Les auditions ont mis en évidence le désarroi de nombreuses familles qui se sentent trop souvent seules, devant la multitude des problèmes créés. Cela suppose des réponses en termes d'accompagnement, tout au long de la vie, d'accueil de l'enfant, de formation des parents, ne serait-ce que pour comprendre un peu mieux le comportement de leur enfant et y apporter une réponse appropriée.

La scolarisation dans de bonnes conditions, que ce soit par le nombre de places, la formation des enseignants et des éducateurs, est un élément essentiel pour l'enfant. Le manque de structure d'accueil est criant. Il est inacceptable que des parents doivent choisir entre renoncer à une prise en charge ou faire appel à des établissements belges pour l'accueil de leur enfant. De plus, c'est absurde économiquement.

Le groupe de la CFTC soutient donc particulièrement les propositions dans ce sens.

Au premier rang, tout ce qui facilite la vie des familles concernées, leur évite d'être seules face au problème : cellules d'écoute, lieux de partage de vécu et d'expérience, structures de répit...

Le rôle des familles, préconisé par l'avis, rencontre notre totale approbation.

Le constat que le repérage et le diagnostic le plus précoce possible de l'autisme augmenteraient les chances des enfants d'accéder à une vie plus normale, doit conduire, comme le propose l'avis, à une politique volontariste dans ce domaine. Le fait que cela soit très utile pour d'autres pathologies comme la dyslexie suppose une approche plus globale de la prévention en France, ne serait-ce que pour déterminer qui fait quoi et quand.

Quant à la recherche, sortant des positions infondées et catégorielles, elle représente une chance pour les personnes et un espoir pour les familles. Il est donc essentiel d'avancer, avec humilité mais efficacité, dans la connaissance de la maladie.

La CFTC ne peut donc qu'appuyer les propositions dans le sens, entre autres, d'un financement de la recherche à hauteur des enjeux et le développement d'études statistiques, pour mieux connaître l'état des lieux.

Ce texte est plus riche sur l'aspect propositions que sur le volet coût économique, mais cela en augmente l'intérêt et la portée.

On juge le degré de civilisation d'une société par sa capacité à accueillir et faire une place au plus pauvre, au plus faible ou à un handicapé pour lui permettre de vivre sa dignité et de grandir dans la prise en charge de sa vie. Dans cet esprit, Le groupe de la CFTC soutient donc cet avis, dont les propositions vont dans ce sens. Elle l'a voté en invitant les parlementaires à se mobiliser pour en mettre en œuvre le plus largement possible les propositions.